



Réponses aux questions (DQ27, n^{os} 42 à 46)

Question 42

Veillez préciser l'utilisation des luminaires énumérés dans le tableau du document (DQ19.2) par rapport à chacun des postes projetés et aux nouveaux critères d'éclairage énoncés au document (DA18), à savoir entre une commande automatique ou une commande manuelle ?

Réponse d'Hydro-Québec

Ces précisions techniques sont habituellement apportées à l'étape de l'ingénierie détaillée, après approbation d'un projet. En raison des questionnements de la commission à cet égard, l'équipe de projet a demandé le devancement de ces études. Celles-ci seront terminées à l'automne 2011.

Question 43

Pourquoi le promoteur a-t-il opté pour utiliser deux luminaires qui émettraient un flux lumineux au-dessus de l'horizon (luminaire sur charpente et batterie de condensateur et luminaire mural pour zones de transformateurs) (DQ19.2)? Est-ce que des solutions de rechange ont été envisagées pour ne pas éclairer vers le haut (par exemple : des luminaires plus hauts qui éclaireraient vers le bas)?

Réponse d'Hydro-Québec

Ces luminaires sur charpente et batterie de condensateur et mural pour zone de transformateurs ont essentiellement des fonctions sécuritaires : ces éclairages sont utilisés principalement lorsque des interventions sont requises sur les appareils. En outre, ces luminaires sont normalisés, c'est pourquoi des solutions de rechange n'ont pas été envisagées.

Question 44

Pourriez-vous compléter le document DA18 avec les niveaux minimums d'éclairage pour les barrières d'entrées et les chemins de circulation dans le poste ainsi qu'avec le niveau maximum pour la cour de manœuvre?

Réponse d'Hydro-Québec

Les résultats des études mentionnées à la réponse 42 sont requis pour déterminer les niveaux demandés ici. C'est donc à l'automne 2011 que l'entreprise pourra préciser ces valeurs.

Question 45

Pourriez-vous préciser quels seraient les effets sur la faune de l'éclairage nocturne requis pour les postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur ? Dans l'éventualité où un tel éclairage n'aurait pas d'effet sur la faune, veuillez expliquer pourquoi la faune n'en serait pas incommodée ? Voir à documenter le tout.

Réponse d'Hydro-Québec

Le but ultime de l'éclairage dans les postes est d'assurer la sécurité des équipements et contribue notamment, tout comme la maîtrise de la végétation, à éloigner la petite faune qui pourrait s'introduire dans les postes et causer des avaries au réseau. En l'éloignant, l'éclairage des postes protège la petite faune de l'impact de son contact éventuel avec des équipements électriques. L'éclairage de sécurité qui est préconisé dans les postes est orienté vers le bas et n'éclaire que la partie inférieure de l'emplacement des futurs postes. On tente ainsi de limiter les impacts de cet éclairage à l'extérieur du périmètre de l'équipement pour limiter les nuisances sur le milieu environnant. L'impact de la maîtrise de la végétation est également limité à la superficie des futurs postes. Ainsi, l'habitat de la faune est peu modifié autour de l'équipement même, et notamment dans le cas de l'habitat forestier qui continuera d'entourer le poste Pierre-Le Gardeur. Rappelons qu'un écran forestier important sera conservé autour du poste, ce qui préservera un habitat de bonne superficie qui pourra être fréquenté par la faune. Il est donc plausible de dire que l'impact de l'éclairage de ce poste sera très faible sur la petite ou la grande faune qui pourrait fréquenter ce milieu.

Dans le cas du poste de Lachenaie, il est à souligner que l'éclairage nocturne créé par la circulation sur l'autoroute 640 ou sur le chemin des Quarante-Arpens, tout comme l'éclairage de tous les bâtiments à vocation industrielle construits le long de ce chemin (incluant BFI), sont également susceptibles d'avoir un impact sur la faune qui fréquente ce milieu. En ce sens, il est bon de rappeler que l'aménagement paysager qui sera réalisé

autour du poste de Lachenaie contribuera à diversifier l'habitat faunique relativement pauvre qui caractérise actuellement son milieu d'implantation, soit une friche agricole. Cet aménagement permettra également d'isoler les animaux des sources d'éclairage diverses qui sont déjà présentes dans le milieu, tout comme de l'éclairage intérieur du futur poste. Par conséquent, Hydro-Québec juge que l'éclairage nocturne de son futur poste s'additionnera à l'éclairage du milieu environnant mais que l'écran végétal qui sera créé autour du poste contribuera à limiter l'impact de l'éclairage de sécurité du futur poste, tant sur la faune que sur le milieu humain.

Question 46

Est-ce que les inventaires floristiques prévus en 2011 pour le projet d'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de ligne ainsi que le projet de ligne de la Mauricie-Lanaudière ont été amorcés? Si oui, quels en sont les résultats jusqu'à présent? Dans la négative, veuillez préciser à quel moment ces inventaires auront lieu? La commission souhaiterait en obtenir les résultats si ces derniers seraient disponibles avant la fin de son mandat.

Réponse d'Hydro-Québec

L'inventaire floristique visant à repérer le gaillet fausse-circée sur le site du futur poste du Bout-de-l'Île a été réalisé le vendredi 8 juillet dernier. Les résultats de cette activité seront transmis à la commission au plus tard le vendredi 22 juillet 2011.

En ce qui concerne la ligne de la Mauricie-Lanaudière, compte tenu de l'échéancier du projet, les inventaires seront réalisés au printemps et à l'été 2012.